



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : agroalimentaire

Question écrite n° 49962

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche pour quelles raisons les départements d'outre-mer ne figurent pas dans le bilan du service public de l'équarrissage de l'année 1998 dressé par le ministère de l'agriculture et de la pêche, alors que ces départements font partie intégrante du territoire de la République. Il le remercie notamment de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de remédier à cette regrettable lacune pour les bilans des années à venir.

Texte de la réponse

Le service public de l'équarrissage a été mis en place par la loi n° 91-1139 du 26 décembre 1996. Les marchés publics prévus pour l'exécution de ce service public se mettent en place progressivement depuis 1997, avec des disparités entre régions et départements. De même, le bilan annuel prévu par la loi a été élaboré avec les données immédiatement disponibles pour les années 1997 et 1998. Depuis 1999, la collecte de l'ensemble des données relatives au service public de l'équarrissage est opérationnelle sur la totalité du territoire français. C'est pourquoi le bilan 1999 et les suivants prendront en compte tous les départements français, y compris les départements d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49962

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4631

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6344